



Problème avec un colocataire partant sans donner de préavis

Par **Laurence**, le **01/02/2011** à **21:44**

Bonjour,

Mon fils actuellement étudiant à Lille à pris un appartement en colocation avec une personne qui apparemment est en train de partir en douce. Il doit déjà de l'argent au propriétaire à mon fils concernant l'électricité l'eau etc.... Je voudrais savoir comment me retourner et ce qu'il faut faire si celui ci part sans donné de préavis au propriétaire et si c'est a mon fils de payer tout le loyer. Si je peux me retourner contre cette personne et si oui ou je dois m'adresser.

Je souhaiterais aussi savoir ce qu'il faut faire au niveau des allocations logements vu que le bail est au nom des deux locataires et que les allocations ne prene que sur 1/2 loyer et que cette personne n'envoi pas de préavis et que le bail reste au deux noms.

Merci d'avance pour tout les renseignements que vous pourrez m'apporter car je suis un peu perdu.

Par **Marion2**, le **02/02/2011** à **12:12**

Il est certain que votre fils va être dans l'obligation de régler entièrement le loyer.

Qu'il prévienne rapidement le bailleur.

Pour la CAF, idem.

Dans la mesure où votre fils devra régler la part de son colocataire, il pourra se retourner

contre lui.

C'est à votre fils d'agir, pas à vous, à moins que le bail soit à votre nom et non au nom de votre fils.

Par **Laurence**, le **02/02/2011** à **13:02**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre réponse,

Que doit t'il faire pour ce retourner contre lui. Qui doit t'il aller voir